



Paris, le 17 décembre 2015

Monsieur Gilles Brégant  
Directeur Général de l'Agence Nationale des Fréquences  
78, Avenue du Général De Gaulle  
94704, Maisons-Alfort

Objet : questions concernant le Linky

Monsieur le Directeur Général,

Le vote de la loi relative à la transition énergétique a relancé la question de la généralisation, d'ici 2021, des compteurs numériques dits Linky, pour la gestion de la consommation d'électricité. En dépit des expérimentations réalisées - dont les évaluations demeurent bien opaques - de nombreuses questions subsistent, concernant notamment la technologie mobilisée, le CPL, Courant Porteur en Ligne.

Il nous semble que l'Agence que vous dirigez est la plus à même de clarifier celles-ci. C'est pourquoi, par la présente, nous nous permettons de relayer auprès de vous les questions qui nous sont quotidiennement posées par nos adhérents et sympathisants. Aujourd'hui ces questions intéressent tout particulièrement les personnes électrosensibles qui sont très inquiètes des risques de pollution par ces hautes fréquences au sein même de leur logement mais, elles concernent, à terme, l'ensemble de la population.

La première concerne l'existence ou non d'un rayonnement parasite dans les hautes fréquences le long des câbles électriques lorsque ceux-ci sont mobilisés pour transporter des données et, le cas échéant, la nature des fréquences repérées.

La seconde porte sur l'existence ou non d'un rayonnement au-delà du compteur électrique, c'est-à-dire, dans les maisons ou appartements, puisque, semble-t-il, les compteurs ne sont pas équipés de filtres.

La troisième concerne, dans le cas où la réponse aux deux précédentes serait positive, le niveau de rayonnement qui pourrait être occasionné par cette nouvelle technologie et ses conséquences éventuelles dans les domaines qui relèvent de la compétence de votre Agence, tels que celui des interférences ou de la compatibilité électromagnétique par exemple.

En vous remerciant d'avance d'une réponse rapide, au moins sur les deux premiers points, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur Général, mes cordiales salutations.

Pour Priartem, sa Présidente  
Janine Le Calvez